

REGLEMENT ET CRITERES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES OUVERTES AUX CLUBS – 2018

CADETS

Pour l'année 2018, les compétitions cadets « European cup » sont ouvertes aux judokas des clubs qui répondent à l'un des critères ci-dessous :

- Etre Cadet (année de naissance : 2001, 2002,2003)
- Jusqu'à la date du Championnat de France cadets (07/04/18) : avoir participé au Championnat de France cadets 2017
- Après la date du Championnat de France cadets (07/04/18) : avoir participé au Championnat de France cadets 2018
- Décision du national
- Nationalité Française

MARCHE A SUIVRE ET INFORMATIONS DIVERSES

Inscriptions extranet obligatoires à la date limite inscrite sur les informations disponibles sur la compétition dans l'extranet. Pas d'e-mail. Aucune exception ne sera faite.

La catégorie +1 est destinée pour l'inscription des entraîneurs

- ✚ à réception par les clubs de la réponse de la fédération pour leurs athlètes, les formulaires des organisateurs de la compétition (hébergements, transferts aéroport, etc.) devront être renvoyés aux organisateurs
- ✚ les inscriptions sur le site de la Fédération Internationale de Judo sont obligatoires. En raison d'un grand nombre de cartes impayées par les clubs, la F.F.J.D.A. n'avance plus le paiement des cartes à la FIJ. A chaque demande, le club devra **REGLER** à la F.F.J.D.A. les cartes FIJ bien en amont afin que dans le cas d'un virement, la fédération s'assure du règlement de celle-ci.
- ✚ si un athlète ne participe plus à la compétition pour laquelle il a été engagé, le club doit obligatoirement en informer la fédération dans les meilleurs délais.
- ✚ les dossiers d'inscription sont disponibles sur les sites de la FIJ, UEJ ou FFJDA
- ✚ les dossards sont obligatoires selon la réglementation de la Fédération Internationale de Judo. Il vous appartient de les commander via le site : <http://www.ijfbacknumber.com/> ou <http://www.mybacknumber.com>. Sans ces dossards, les athlètes ne pourront pas participer.